

Pourquoi le Canada a besoin d'un régime public universel d'assurance-médicaments

Le saviez-vous?

- Le Canada est le seul pays au monde ayant un système public de soins de santé qui ne couvre pas les médicaments sur ordonnance.
- Parmi les pays de l'OCDE, le Canada paie certains des coûts les plus élevés pour les médicaments.
- Un ménage sur quatre ne peut pas se payer les médicaments dont il a besoin. Ainsi, la santé de ces personnes s'envenime et, souvent, elles doivent voir le médecin ou se rendre à l'hôpital.



La mosaïque des régimes d'assurance-médicaments au Canada

Régimes privés

Au Canada, la plupart des personnes ont une couverture partielle des médicaments fournie par leur employeur. Généralement, elles doivent payer une partie du coût de leurs médicaments. Elles risquent de perdre leur couverture si elles changent d'emploi, perdent leur emploi ou prennent leur retraite. Il y a plus de 100 000 régimes privés d'assurance-médicaments au Canada offrant différents niveaux de couverture.

Régimes publics

Seulement le tiers (1/3) des personnes au Canada sont couvertes par un régime public d'assurance-médicaments et ces régimes varient d'une province à l'autre. Il y a plus de 100 régimes publics d'assurance-médicaments offrant différents niveaux de couverture.

Aucun régime

Plusieurs personnes au Canada, y compris les travailleurs autonomes, n'ont aucune couverture. Elles doivent souvent se passer des médicaments dont elles ont besoin.

Les avantages d'un régime public universel d'assurance-médicaments

- Avec un plus grand pouvoir de négociation, le Canada pourrait négocier des prix plus bas pour les médicaments. Nous pourrions économiser jusqu'à 11,4 milliards \$ par année.
- Les médicaments prescrits seraient couverts comme les autres services de santé. Les personnes pourraient alors faire exécuter leurs ordonnances en présentant simplement leur carte Santé.
- Il n'y aurait aucune franchise, copaiement ou formulaire d'assurances.
- Personne ne serait exclu.

Le régime public national d'assurance-médicaments doit reposer sur les principes suivants :

- Universalité
- Accessibilité
- Intégralité
- Gestion publique
- Transférabilité